

Principes et recommandations pour la participation des ONG internationales à la reconstruction et au développement d'Haïti



Déclaration conjointe des plates-formes d'ONG du Brésil, du Canada, du Chili, d'Europe¹, d'Espagne, de France et des États-Unis

Au lendemain du séisme dévastateur du 12 janvier 2010 en Haïti, le Président haïtien et son Premier ministre ont appelé à la construction d'un « nouvel Haïti ». Les plates-formes internationales d'ONG² d'Amérique et d'Europe – avec leurs partenaires dans la société civile haïtienne – se tiennent prêtes à travailler dans un cadre multi-acteurs afin de jouer leur rôle dans cette importante entreprise, avec le peuple haïtien.

Principes président à l'engagement pour la reconstruction et le développement d'Haïti

La société civile internationale – avec ses partenaires Haïtiens – constitue la plus importante réponse opérationnelle au terrible tremblement de terre en Haïti. Elle possède une exceptionnelle capacité opérationnelle et une grande compétence en matière de travail de proximité. Les organisations de la société civile jouent également un rôle important de plaidoyer politique et de redevabilité vis-à-vis du gouvernement haïtien et des donateurs bi- et multilatéraux. Plus d'1 milliard de ressources privées ont pu être mobilisés par les organisations de la société civile internationale. Partenaire clé du gouvernement haïtien, la société civile nationale et internationale doit être reconnue comme un partenaire à part entière par l'ensemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans l'effort collectif de reconstruction d'un nouvel Haïti. Les ONG membres des plates-formes participantes des pays donateurs et la plate-forme régionale européenne impliquées avec Haïti s'engagent à intégrer les principes suivants dans leur travail de reconstruction et de développement en Haïti.

- **Redevabilité.** Au fil d'années d'engagement dans la reconstruction et le développement dans de nombreux pays à travers le monde, les ONG ont appris que la redevabilité envers les populations avec lesquelles elles travaillaient était un élément fondamental pour la réussite de leurs projets. Agir en toute redevabilité en Haïti signifie que les ONG vont s'engager avec les ministres du gouvernement haïtien, avec les autorités locales et, plus encore avec les populations touchées, dans la planification, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives proposées. Établir un processus transparent permettant aux populations touchées d'avoir accès à l'information qui leur permette de participer aux programmes qui touchent à leur vie et de les influencer sera un gage important de redevabilité. Les processus participatifs sous-tendent de travailler avec la communauté haïtienne, y compris les groupes cibles comme les comités de femmes, les organisations paysannes, les mouvements de jeunes, les conseils de développement communautaire et de services. Une telle participation sera étendue au suivi, à l'évaluation et à des mécanismes d'enregistrement de plaintes qui permettront aux populations touchées d'intervenir – lorsque des problèmes se présenteront – pour corriger les erreurs et améliorer les initiatives. Les ONG internationales prendront des mesures pour assurer qu'une telle

1 Toutes les plates-formes sont nationales, à l'exception de la plate-forme européenne, qui est régionale et représente 24 associations nationales et 18 réseaux internationaux.

2 Une plate-forme est une coalition d'ONG qui met en place des services pour ses membres et promeut des positions de plaidoyer commun pour ses membres. Ces associations représentent formellement plus de 90% de la capacité et des ressources des ONG en Haïti. Les myriades de petits groupes de la société civile qui arrivent chaque jour à Port-au-Prince ne sont pas membres des plates-formes d'ONG néanmoins elles reflètent la compassion du monde pour Haïti. Les ONG internationales ne doivent pas être confondues avec les entreprises privées qui sont engagées par les donateurs bi- et multilatéraux pour exécuter des contrats en Haïti.

participation soit le plus inclusive possible, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les ONG internationales reconnaissent aussi au gouvernement haïtien le droit d'examiner leurs activités et de leur demander des comptes sur les standards et principes des pratiques de développement en vigueur.

- **Collaboration et coordination.** Les leçons apprises des crises précédentes démontrent la nécessité de se garder de créer des systèmes de fourniture de services parallèles à ceux du gouvernement. Les ONG internationales vont aligner leur aide sur les priorités annoncées du gouvernement haïtien et harmoniser leurs stratégies de développement avec celles du gouvernement et de la société civile haïtienne. Les ONG internationales chercheront à identifier les synergies entre les différents échelons du gouvernement haïtien, les ONG et la société civile, les priorités et stratégies financées par des donateurs publics ou privés, et soutenir l'appropriation démocratique (par les autorités locales et la société civile) des initiatives de reconstruction et de développement. Les ONG internationales veilleront à assurer une bonne coordination entre elles, mais aussi avec la société civile et le gouvernement haïtiens et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, afin de valoriser et renforcer les efforts des uns et des autres et d'éviter les redondances et gaspillages. La société civile haïtienne s'est engagée dans les discussions avec les ONG internationales au cours du dernier mois, faisant valoir ses points de vue et recommandations au sujet de la reconstruction et du développement.
- **Approche par les droits.** Le rôle des Droits de l'homme dans l'aide humanitaire et le développement a bénéficié d'une attention croissante, comme par exemple au travers des « normes minimales pour les interventions lors de catastrophes » du projet SPHERE. Généralement définie comme incluant les droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques, une approche par les droits exige de protéger les droits des femmes à la terre et au logement et les droits des enfants (dont l'accès à la protection et à l'éducation), de prévenir la violence basée sur le genre et de garantir l'accessibilité pour les personnes handicapées. Conformément à cette approche, les ONG internationales s'engagent à examiner les causes structurelles de la vulnérabilité lors de l'évaluation des besoins, de la diffusion d'informations aux populations affectées et lorsque des opportunités pour les citoyens d'exprimer et d'exercer leurs droits émergent. Les ONG internationales travailleront avec le gouvernement haïtien et les autorités locales pour assurer que les droits des citoyens soient respectés, et que leurs besoins et priorités guident les efforts de reconstruction et de développement.

- **Renforcement des capacités locales.** Les ONG internationales affirment que les populations affectées doivent être responsables de leurs propres reconstruction et développement. En Haïti, les ONG internationales sont attachées à accorder autant d'importance au renforcement des capacités de la société civile haïtienne (incluant les ONG, les associations, les communautés, les organisations communautaires) et les autorités locales et nationales qu'à mettre en place des services. Les ONG internationales donneront la priorité à l'embauche d'Haïtiens, à des salaires et avec des bénéfices appropriés. Outre la mise en valeur des capacités locales, les ONG internationales qui ont les ressources humaines et la capacité nécessaire travailleront à renforcer les capacités des autorités nationales et locales à fournir des services de base à leurs citoyens.

Le rôle des donateurs bi-et multilatéraux

Nous appelons la communauté des donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales à garantir sa réponse aux besoins des citoyens haïtiens sur le long terme. En outre, les donateurs et les acteurs multilatéraux devraient agir suivant les principes de la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Les éléments suivants sont essentiels pour la réduction de la pauvreté sur le long terme et le bien-être des citoyens haïtiens : aide prévisible, calendriers transparents, harmonisation de l'aide avec les programmes du gouvernement haïtien, aide déliée et non conditionnalité en matière de politique économique qui ne soit pas cohérente avec la reconstruction. Nous demandons aux donateurs et aux organisations multilatérales d'être redevables vis-à-vis des citoyens haïtiens, et appelons à des processus de suivi évaluation multi-acteurs. Nous recommandons que les donateurs fournissent également aux autorités locales d'Haïti une assistance technique pour renforcer leurs capacités à mener des actions dans tous les secteurs et à s'engager avec d'autres acteurs. L'implication de la diaspora haïtienne aux Amériques et en Europe sera aussi, dans la mesure du possible, encouragée.

Le rôle central du gouvernement haïtien et son engagement avec les ONG

Alors que les ONG internationales souhaitent s'engager à respecter ces principes pour assurer l'efficacité de leurs actions en Haïti, nous souhaitons que le gouvernement haïtien : (i) reconnaisse et appuie le rôle des ONG internationales dans la reconstruction et le développement en Haïti ; (ii) invite la société civile haïtienne et les ONG à de fréquentes et pertinentes consultations sur la reconstruction d'Haïti ; (iii) appuie et investisse dans le renforcement des capacités de la société civile locale ; (iv) associe les représentants des ONG locales et internationales à toutes les entités ou mécanismes établis en vue de gérer le processus de recon-

struction et de développement.

Dans son plan d'action national de reconstruction et de développement, le gouvernement haïtien proposait la mise en place de deux organismes chargés de superviser et de coordonner les efforts de reconstruction et de développement. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), supervisée par un Conseil, gèrerait la réponse immédiate (18 mois) et l'Autorité pour le développement d'Haïti (ADH), supervisée, elle, par un Comité consultatif, dirigerait les efforts de développement pour les quatre années suivantes. Avant leur mise en œuvre, tous les projets devraient être validés par l'une de ces institutions.

Bien que reconnaissant le besoin d'une réponse coordonnée, nous craignons qu'un tel système ne crée des goulots d'étranglement et ne ralentisse la mise en œuvre d'initiatives pourtant si nécessaires. Nous proposons ainsi que la CIRH et l'ADH valident uniquement les stratégies nationales des organisations, plutôt que chaque activité ou projet spécifique. Nous nous sommes également engagées à fournir des informations transparentes sur notre travail en Haïti afin de faciliter la coordination entre tous les acteurs.

Par ailleurs, nous sommes préoccupées par le rôle limité qui est actuellement attribué aux ONG au sein du Conseil de la CIRH et du comité consultatif de l'ADH. Seule une ONG, sans droit de vote, est représentée dans le conseil de la CIRH et aucune ne siège au comité consultatif de l'ADH. Pourtant, au regard des ressources considérables fournies par les ONG pour contribuer à l'effort de reconstruction et considérant leur rôle capital de mise en œuvre d'activités de secours post-séisme et de reconstruction, celles-ci devraient posséder un droit de vote au sein de ces institutions.

Nous recommandons qu'au moins 4 représentants d'ONG soient présents avec droit de vote (et jusqu'à un tiers des représentants votants) au conseil de la CIRH et au comité consultatif de l'ADH, avec une participation égale des ONG haïtiennes et internationales. Les ONG haïtiennes et internationales seraient responsables de la sélection de leurs représentants respectifs par processus consultatif.

Concevoir un cadre pour la reconstruction et le développement

Pour accompagner Haïti vers un développement plus prospère, équitable et inclusif, tous les acteurs devront se projeter dans une perspective de 5 ans afin de pouvoir évaluer au mieux les besoins, la planification et les ressources appropriées pour apporter un soutien coordonné et durable. Nous soutenons la déclaration du Chef du gouvernement soulignant qu'un premier engagement sur dix ans est essentiel pour le pays. Ceci permettra des révisions stratégiques d'indicateurs d'évaluation à des intervalles clés ainsi que la tenue d'une nouvelle conférence des donateurs dès 2015 pour garantir à Haïti un soutien continu, coordonné, participatif, durable et suffisamment financé.

Les efforts de reconstruction et de développement ne devraient pas se limiter aux zones directement affectées par le séisme mais devraient prendre en compte les besoins des populations dans le pays dans son ensemble, en milieu urbain et rural. Une attention particulière doit être accordée aux mouvements de population qui sont massifs.

Dans une telle entreprise de reconstruction et de développement, des éléments essentiels sont à prendre en compte :

- **Analyser les causes sous-jacentes de la pauvreté en Haïti et s'y attaquer:** La lutte contre la pauvreté et les inégalités devrait être au cœur de la réponse apportée par la communauté internationale et le gouvernement haïtien au séisme en Haïti. Les causes profondes de la pauvreté qui existaient avant le séisme - à l'instar de la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et les inégalités d'accès aux ressources et aux services - demeurent. Elles ont été exacerbées par la tragédie du mois de janvier. À mesure que la planification se met en place, plusieurs éléments doivent être pris en considération : la nécessité de relancer l'économie, d'améliorer l'agriculture, d'accroître la fourniture de services de base, de créer un système éducatif fonctionnel et de qualité, de renforcer la bonne gouvernance, d'investir dans une société civile dynamique, de se lancer dans la réduction des risques des catastrophes naturelles et d'assurer la cohérence des politiques de développement.
- **Garantir la participation des femmes et l'égalité des genres:** Les femmes devraient être associées à l'ensemble des processus de prise de décision guidant les efforts de reconstruction ; une attention particulière doit être portée pour garantir la participation des femmes déplacées et des foyers monoparentaux dans les processus de planification.
- **Limiter la militarisation de l'aide et intégrer la prévention des conflits à la reconstruction:** Il est essentiel d'éviter toute militarisation de l'aide en procédant au retrait progressif des forces militaires étrangères de façon appropriée lorsque les principaux secours d'urgence auront pris fin. En outre, étant donnée l'histoire d'Haïti, des approches de prévention des conflits et de réduction de la violence armée devraient être intégrées aux efforts de reconstruction. Les femmes et les jeunes filles doivent être impliquées dans la définition des priorités en termes de sécurité et de protection comme dans la conduite d'initiatives de prévention de la violence armée.
- **Formuler un cadre de reconstruction coordonné pour Haïti:** La lutte contre les inégalités et la pauvreté doit être au centre du développement d'un cadre d'orientations et de recommandations pour une stratégie collective et coordonnée de reconstruction et développement du pays. Une telle stratégie aidera tous les acteurs concernés à travailler ensemble dans une même direction

et à satisfaire aux critères et priorités identifiés par le Programme d'évaluation conjointe des besoins post-séisme (PDNA). Les évaluations actuelles devraient s'appuyer sur des documents antérieurs tels que le « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2008-2010 » et le rapport stratégique « Vers un nouveau paradigme ». Ce cadre devrait être développé et conduit par le gouvernement haïtien aux niveaux national, régional et local pour renforcer les liens et la collaboration entre le gouvernement central, ses services, les autorités locales et les responsables d'organisations à base communautaire tant à Port-au-Prince qu'en-dehors de la capitale. Les fonctionnaires du gouvernement devraient également chercher activement à inclure les apports des citoyens, des populations pauvres, de la société civile locale, des ONG internationales, du secteur privé et des donateurs dans le développement de ce cadre.

- **Équilibrer les infrastructures et les services:** Suite à la catastrophe du tsunami de fin 2004 à Aceh en Indonésie, dans l'Océan indien, les infrastructures ont été privilégiées aux dépens de la planification de services sociaux et d'investissements dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Ce déséquilibre perdure, plus de cinq ans après le tsunami. Une telle erreur ne devrait pas être reproduite en Haïti.

Les ONG internationales partagent la vision du gouvernement d'un « nouvel Haïti » comme d'une société basée sur l'équité et la justice, vivant en harmonie avec l'environnement, dans laquelle les besoins de base des citoyens sont satisfaits. Cette vision est au cœur des efforts de reconstruction et de développement que nous entreprenons et de la réalité à laquelle nous aspirons dans notre travail en partenariat avec le peuple d'Haïti et son gouvernement.